

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 47 du 16 novembre 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 22 mars 1994 relatif à la mise en œuvre par la gendarmerie nationale d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant le suivi des titres de circulation délivrés aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

Du 19 septembre 2017

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 22 mars 1994 relatif à la mise en œuvre par la gendarmerie nationale d'un traitement automatisé d'informations nominatives concernant le suivi des titres de circulation délivrés aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

Du 19 septembre 2017

NOR I N T J 1 7 2 5 4 9 7 A

Texte abrogé :

A compter du 12 novembre 2017 : Arrêté du 22 mars 1994 (JO du 22 juillet, p. 10563 ; BOC, p. 3295 ; BOEM 160.5.2.6) modifié.

Référence de publication : JO n° 264 du 11 novembre 2017, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 47/2017.

JORF n° 264 du 11 novembre 2017, texte n° 3